



Vie quotidienne

Motion contre la misogynie et le sexisme

Conseil municipal du 24 mai 2016

Suite aux révélations de harcèlement et d'agressions d'un député à l'encontre de femmes, le Conseil municipal de Billère veut témoigner sa solidarité envers elles et affirmer la nécessité de renforcer **les droits des femmes** et de porter plainte systématiquement pour faire condamner ces actes et leurs auteurs.

Plusieurs anciennes ministres de gauche et de droite ont pris position pour exiger de bonnes pratiques et condamner la banalisation des remarques sexistes, des gestes déplacés, des comportements inadmissibles. Les élus de la République doivent être exemplaires. Nous devons donc collectivement veiller à ce que des hommes, notamment élus, n'utilisent pas leurs positions à l'encontre de leurs collègues femmes car la misogynie, le sexisme sont des violences inacceptables.

En plus des questions d'éthique, d'éducation c'est l'égalité entre les femmes et les hommes qui est un enjeu de société.

Le Conseil réaffirme son engagement à veiller à ce que les rapports d'égalité et de respect soient toujours respectés dans tous les services de la commune et dans toutes ses activités.

Motion adoptée à l'unanimité

Territoires

Approbation des nouvelles limites de la Communauté d'agglomération

Conseil municipal du 24 mai 2016

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)** et suite aux modifications du redécoupage initial, le projet de nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération intègre la Communauté de Communes Gave et Coteaux (Aressy, Bosdarros, Meillon, Rontignon, Uzos) moins celles d'Assat et Narcastet qui adhèrent à la Communauté des Communes d'Ousse et Gabas. Il intègre également la Communauté des Communes de Miey de Béarn (Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Poey-de-Lescar, Saint Faust, Siros et Uzein) moins les communes de Momas et Caubios-Loos qui adhèrent à la Communauté de Communes des Luys de Béarn. Ce nouveau périmètre porte la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées à 31 communes et 161.911 habitants, lui assurant une plus grande cohérence spatiale et la renforçant dans son rôle de moteur économique.

Avis favorable émis à l'unanimité

NB : *Le Billère Magazine précédent (N° 114) ayant été imprimé avant la décision préfectorale, le choix des villes d'Assat et de Narcastet de ne pas intégrer la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées n'était pas encore acté.*

>> VIGILANCE

COMPTEURS LINKY

Conseil municipal du 24 mai 2016

ErDF a entrepris de remplacer les compteurs électriques par des compteurs dits intelligents du nom de Linky. Ces compteurs utilisent le courant porteur des lignes (CPL) pour communiquer avec des concentrateurs situés dans des postes de distribution.

Plusieurs habitants de Billère, des associations, des collectivités locales ont manifesté leur inquiétude quant à l'accumulation des ondes émises et sur l'utilisation qui pourrait être faite des données transmises.

La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) préconise à ErDF de demander le consentement de l'utilisateur pour le transfert des données et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a demandé un moratoire sur le déploiement actuel dans l'attente des résultats des expertises menées actuellement.

Le 10 mai dernier, lors d'une rencontre avec les élus de l'agglomération, les représentants d'ErDF ont reconnu le droit des usagers à refuser l'installation d'un compteur sur leur propriété.

Le Conseil municipal de Billère souhaite

- Réaffirmer le principe de précaution
- Demande à ErDF d'interrompre le déploiement dans l'attente des résultats
- Demande à ErDF de reconnaître le droit des usagers à refuser l'installation sans sanction sur les tarifs
- Précise qu'aucun compteur Linky ne sera installé sur les bâtiments publics de la ville
- S'engage à favoriser le débat public sur ce sujet
- Mettra en place une commission élargie (élus, associations, habitants de la ville)

Délibération adoptée à l'unanimité